

Grand Garage du Boulevard

GROUPE PIERRE CHARDARD
CONCESSIONNAIRE - REPARATEUR AGREE
DISTRIBUTEUR DE PIECES DE RECHANGE

S.A.S au capital de 210 000 €
SIRET 571 650 019 00029 - APE 4511Z
N° TVA INTRA FR60 571 650 019

Route de Toulouse - BP 82
46000 CAHORS

Tél : 05 65 35 02 02

E-mail : peugeot.cahors@groupechardard.com
www.concessions.peugeot.fr/cahors



CAHORS AUTO PRESTIGE

46000 CAHORS

FACTURE

du : 22/09/2025
Echéance le : 22/09/2025
Magasinier : BOTELLA GUY

TVA :

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
5073092	0130002						1072479
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe €	Remise %	Prix unitaire net hors taxe €	Montant €
** BL 1072479 DU 22/09/2025 **							
JEU FIX PEDALE	9820342980 005C1	1,00	4	17,52		17,52	17,52
CARTE BANCAIRE SANS CONTACT BANQUE POPULAIRE OCCITANE))) A0000000421010 CB COMPTANT LE 22/09/25 A 09:57:42 SA GD GARAGE 46 CAHORS 5046720 17807 57165001900029 #####6709 2A0B5282DFCA23F1 008 000001 71 C @ NO AUTO: 314286 MONTANT: 21,02 EUR DEBIT TICKET CLIENT A CONSERVER 24 mois - MERCI ET A BIENTOT							
Total hors taxe €				Montants T.V.A. €		Total T.T.C €	
PI : 17,52				(4) 20,000		21,02	
MO : 0,00 17,52				17,52			
DIV : 0,00				3,50			

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
5073092	0130002	1072479
Echéance le : 22/09/2025	21,02	

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse. RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement".

